

RÈGLEMENT OFFICIEL

RÈGLE N° 1

L'offre est valable en Belgique et est exclusivement réservée aux personnes physiques majeures ayant leur domicile légal en Belgique et disposant d'une adresse e-mail.

Qui peut gagner 50 euros ?

- Tous les clients qui ouvrent un premier compte à vue click bonus entre le 1 octobre et le 31 octobre 2010.

Les clients suivants sont explicitement exclus de l'action :

- Les agents bancaires AXA, ainsi que les membres du personnel AXA (+ cohabitant)

RÈGLE N° 2

Comment ces clients peuvent-ils gagner 50 euros ?

Il leur suffit pour cela d'utiliser activement leur compte à vue click bonus. Par '**utiliser activement**', on entend : verser son salaire ou d'autres revenus réguliers sur ce compte.

- **De 18 à 59 ans** : opérations de crédit mensuelles (salaire, allocations, loyers, ...) de minimum 750 euros pendant les mois novembre et décembre 2010.
- **À partir de 60 ans** : opérations de crédit mensuelles (salaire, pension, autres allocations, ...) de minimum 600 euros pendant les mois novembre et décembre 2010.
- Les versements venant de produits d'épargne ou d'investissement d'AXA Banque ne sont pas pris en compte.

Si les conditions ci-dessus sont remplies, le compte à vue click bonus en question sera crédité de 50 euros début janvier 2011.

RÈGLE N° 3

Les clients qui utilisent activement leur compte à vue click bonus peuvent, par ailleurs, se constituer un bonus. Chaque fois que le client effectue certaines opérations, il reçoit 5 cents. Le bonus est plafonné à maximum 50 euros par an et sera versé en fin d'année sur le compte à vue click bonus.

Les informations relatives aux conditions et opérations qui entrent en ligne de compte pour le bonus sont reprises sur la liste des tarifs compte à vue click bonus (voir règle n° 5).

RÈGLE N° 4

L'offre des '50 euros' d'une part (cf. règles n° 1 et 2), et du 'bonus' d'autre part (cf. règle n° 3) sont cumulables.

RÈGLE N° 5

Toutes les conditions stipulées dans les documents ci-dessous, restent d'application pendant cette action.

- Règlement compte à vue click bonus
- Information précontractuelle
- Liste des tarifs
- Règlement général des opérations
- Règlement de la carte bancaire AXA

Ces documents sont disponibles sur www.axa.be/clickbonus et www.axa.be/fr/reglementen.html.

RÈGLE N° 6

AXA Banque se réserve le droit d'adapter l'action, d'en modifier la durée ou d'y mettre fin plus tôt que prévu.

Règlement établi le 29 septembre 2010.